L'Abeille de la Nouvelle Orléans

... 13 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 9 FEVRIER 1879.

... BANQUET OFFERT A LEON CHOTTEAU.

... dernier à Chotteau.

... Service :

... hier soir M. Nathan Appleton ... un banquet offert à ... Chotteau, ... Théâtre de la ... Comédie-Française, ... Les convives, au nombre d'une ... étaient pour la plupart des hommes ... commerciales de Boston, notamment ... M. John Chappel, ancien président ... Chambre de commerce, le collecteur ... M. Kennard, Curtis Guild, etc., ... vice-consul de France et le consul ... Allemagne assistaient aussi au banquet. ... excellents discours ont été suivi d'une discussion générale des bénéfices à retirer par les deux pays du traité ... Au cours de la soirée, le télégramme suivant a été adressé à M. Jules ..., président de la République française, à Paris :

"Les citoyens des deux Républiques, ... au banquet pour le traité de commerce franco-américain, vous envoient leurs félicitations et leurs bons souhaits.—Nathan Appleton, Léon Chotteau."

Avant la séparation des convives, un ... nombre d'entre eux ont été ... ... en société de consommateurs de ... un meeting public dans Faneuil Hall, ... but d'exprimer la sympathie américaine pour la République française.

CES PIANOS A BON MARCHÉ.—Nous recommandons à l'attention des musiciens une annonce de M. Félix Werlein, rue du Canal 135, qui vient de recevoir un nouvel envoi de ces pianos droits américains, qui sont si remarquables par leur ... et la force de leur construction. M. Werlein peut les vendre néanmoins de $100 à $150 de moins que ces ancêtres pianos d'Europe dont la réputation est quelque peu usée et qui ont à payer un droit d'importation de $75 à $100. Le fait est que parmi les pianos américains il y en a de véritablement excellents et qui bravent les vicissitudes de notre climat si changeant. Du reste, les meilleurs en peuvent affronter, dans la maison de M. Werlein, une comparaison entre les pianos d'Amérique et les pianos de France. Les acheteurs auront ainsi facilité pour juger en connaissance de cause.

L'ETOILE ROUGE.—Ce grand magasin de chaussures, au coin des rues Bourbon et Dauphine, a un lien de la rue du Canal, dont vraiment il ne mérite pas le nom. Il est bien à même d'avoir tout à la fois la nouveauté et la grandeur de l'assortiment et l'avantage du bon marché, trois conditions qui expliquent son succès. Aussi le succès pour lui va-t-il toujours en croissant. Non seulement les articles qu'il offre à ses habitués et au public en général sont variés et tous d'une excellente facture, mais ils sont encore confectionnés avec des matériaux fins et solides, ce qui en redouble la valeur. On trouve à l'Etoile Rouge des souliers de Boston, de Philadelphie, de Baltimore, de Chicago, de St-Louis et d'autres villes des manufactures les plus renommées qui veulent être bien chaussées n'ont vraiment dans ce fameux magasin que l'embarras du choix. Allez donc à l'Etoile Rouge si vous voulez trouver réunis les avantages dont nous parlons plus haut, et toutes ces facilités de marché que les acheteurs aiment tant à trouver dans les magasins qu'ils fréquentent!

GRANDE OUVERTURE.—Le maison Dansiger, qui a transféré son établissement rue du Canal 131, Bâtisses Toure, fera demain une grande ouverture de marchandises nouvelles reçues tout récemment. Une annonce, insérée autre part, dans ce journal, mentionne quelques unes de ces marchandises qui viennent des meilleures fabriques du Nord et de l'Europe. Nous engageons donc les dames à aller visiter le nouveau magasin Dansiger où elles trouveront tout à la fois et brillant étalage et bon marché.

BOIS ET CHARBON.—M. B. Ponce, coin Dumaine et Claiborne, a une machine à vapeur perfectionnée pour scier et couper le bois, ce qui lui permet de le vendre à bien meilleur marché que les autres détaillants. Il a d'excellent bois de chauffage—frêne, chêne, etc.,—qu'il vend à la corde ou au détail à *prix réduits*. On trouve également chez lui du charbon de Pittsburg et du charbon de bois, qu'il livre, en grande ou petite quantité, et toujours à un bon marché exceptionnel. Il garantit la mesure qu'il donne toujours pleine et entière.—Voir l'annonce.

BAUME PECTORAL.—Ce baume, qui est préparé avec des navets indiens par M. B. Laplace, pharmacien, rue des Champs-Elysées Nos. 23 et 25, est de plus en plus recherché. Il a une grande action sur les rhumes, les bronchites, les catarrhes, et les guérit complètement. Il n'opère pas avec moins de succès dans les cas de suffocation et d'oppression et convient aux personnes asthmatiques qu'il soulage immédiatement. Nous recommandons, en connaissance, l'usage de ce baume pectoral aux navets indiens", comme un excellent remède dans toutes les affections de poitrine et même dans les cas de phthisie.

BRASSERIE.—Une des meilleures brasseries de la Nouvelle-Orléans est la brasserie à vapeur de M. H. F. Sturcken, établie rue des Marais Nos 80, 82, 84 et 86, entre Conti et St Louis. Les bières qui sortent de cet établissement sont excellentes et font recherchées par les salons, les cafés et les familles.

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Hy J. Montagnet, 4 rue Carondelet.

A ceux qui ont faim et n'ont rien à couper—les ténébres.

CORRESPONDANCE.

[Nous avons reçu de la Baie St. Louis une lettre au sujet d'un incident qui avait attiré au maire de cette petite localité d'assez vifs reproches de la part d'un de nos correspondants. Il s'agit maintenant de la justification du magistrat. Nous publions la lettre, malgré sa longueur, pour ne pas manquer à l'impartialité dont nous nous sommes fait une règle; mais le débat est clos, et il n'y aura pas donné suite dans nos colonnes.]

Baie St. Louis, 7 janvier 1879.

Monsieur,

J'ai vu dans nombre de Conseil de ville de la Baie St. Louis. Je désire rectifier une erreur qui s'est glissée dans un article publié dans l'*Abeille* du 19 janvier 1879, au sujet de la mairie de la Baie St. Louis. Voici les faits: Le 3 février 1879 à midi, le nouveau Conseil de ville s'est assemblé pour procéder à son organisation, etc., en vertu de la charte de ville. Le Conseil étant ainsi constitué, les membres de l'ancien présentèrent leurs démissions (le vote étant un vote secret), d'un vis quelconque, excepté deux comme d'habitude, savoir: le maire et le greffier, ce dernier ayant été nommé maire par le Conseil. Il s'ensuit que le greffier, ne pouvant donner sa démission, ne pouvait se retirer. Il fut donc nommé maire par le vote secret de la majorité du Conseil. Il n'entra point en fonction, mais il accepta la position. Il fut élu, le matin pour le soir. Le Conseil s'assembla le soir, et le greffier ne vint pas. Il n'avait donc pas accepté. Le Conseil ne pouvait donc procéder à l'élection d'un maire, n'ayant pas d'officier pour recevoir son vote. Le Conseil se retira donc sans avoir pu procéder à l'élection d'un maire. Le lendemain matin, le greffier vint me trouver et me dit qu'il ne voulait pas être maire, mais qu'il n'y a rien à faire, que le Conseil l'a nommé maire et qu'il faut qu'il accepte. Je lui répondis que je ne voulais pas être maire, mais qu'il n'y a rien à faire, que le Conseil l'a nommé maire et qu'il faut qu'il accepte. Il me répondit qu'il ne voulait